

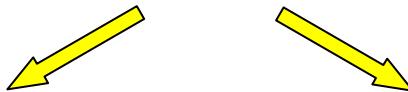
DUO AROLLE + SOLARAM



• Qu'est ce que ?

DUO AROLLE + SOLARAM

C'est un bidon associatif avec 2 compartiments qui contient :



1,5L SOLARAM®



250 g/l de pyraclostrobine

et 4L AROLLE®

67 g/l d'époxiconazole +
233 g/l de Boscalid



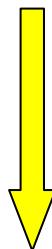
• Comment l'utiliser :

DUO AROLLE + SOLARAM

2 possibilités :

Une entrée

Dose produits /ha



Nombre d'Ha /Duo

DUO AROLLE + SOLARAM en programme	AROLLE	+	SOLARAM
1 Duo pour 4 ha	1 l/ha	+	0,38 l/ha
1 Duo pour 5 ha	0,8 l/ha	+	0,3 l/ha

La dose du DUO AROLLE + SOLARAM pourra être raisonnée en fonction des :

- caractéristiques pédoclimatiques et parasitaires locales
- données parcellaires (sensibilité variétale, date de semis, pression maladies)
- stratégies de traitement envisagées. (en traitement unique 1 Duo pour 3,3 à 4 ha)

• Pourquoi la solution ?

DUO AROLLE + SOLARAM

AROLLE + SOLARAM, c'est la puissance du F500 et de l'époxiconazole associée à l'innovation Boscalid :

- **3 matières actives, 3 modes d'action différents :**

- **Le Boscalid, un nouveau mode d'action** pour lutter notamment contre les septoriose, ainsi vous contribuez à une gestion durable de l'efficacité des fongicides.

- **Une longue durée d'action** : grâce à l'action combinée du Boscalid et du F500, AROLLE + SOLARAM protège plus longtemps le feuillage contre toutes les maladies, dont la septoriose et les rouilles.

- **Rapidité d'action du F500** (mort des champignons en quelques minutes).

- **Curativité et endothérapie** combinée du F500 et de l'époxiconazole (détruit les pathogènes à l'intérieur des feuilles).

- **Association performante sur toutes les maladies foliaires des céréales** : avec AROLLE + SOLARAM vous profitez d'une solution au spectre extra-large sur blés, orges, triticale, seigle et avoine.

• Informations réglementaires

Arolle®

Autorisation de vente N° : 2060120

Composition : 233 g/l boscalid + 67 g/l époxiconazole

Formulation : suspension concentrée SG

Conditionnement : bidon de 5 litres

Usage et dose autorisées :

BLES : septoriose, rouille brune, rouille jaune, piétin verme

ORGES : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine, oïdium, piétin verme

AVOINE : rouille couronnée, oïdium, piétin verme

SEIGLE : rhynchosporiose, rouille brune

TRITICALE : septoriose, rouille brune, rouille jaune, oïdium, piétin verme

Dose autorisée : 1,5 l/ha

Classement :

-Xn : Nocif

-R40 : Effet cancérogène suspecté, preuves insuffisantes

-R41 : Risque de lésions oculaires graves

-R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

-R62 : Risque possible d'altération de la fertilité

-R63 : Risque possible pendant la grossesse et effets néfastes pour l'enfant

Zone de non traitement : 5 mètres

Délai d'emploi avant récolte : 56 jours

Délai de rentrée : 24 heures après traitement

Nombre maximum de traitement : 2 par saison

Protection utilisateur lors de la préparation : gants en nitrile ou néoprène

EN374, lunettes de sécurité, masque jetables de type P3, bottes de protection

marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

Solaram®

Autorisation de vente N° : 2000332

Composition : 250 g/l pyraclostrobine (en mélange unique)

Formulation : Concentré emulsionnable EC

Conditionnement : bidon de 5 litres

Usage et dose autorisées :

BLES : fusariose des épis, rouille brune, rouille jaune, septoriose

ORGES : helminthosporiose, rhynchosporiose, rouille naine

AVOINE : rouille couronnée

SEIGLE : rhynchosporiose, rouille brune

TRITICALE : septoriose, rouille brune, rouille jaune

Dose autorisée : 1 l/ha

Classement :

-Xn : Nocif

-R20 : Nocif par inhalation

-R22 : Nocif en cas d'ingestion.

-R38 : Irritant pour la peau

-R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques

Zone de non traitement : 20 mètres

Délai d'emploi avant récolte : 35 jours

Délai de rentrée : 24 heures après traitement

Nombre maximum de traitement : 2 par saison

Si stockage à des températures inférieures à 5°C, possibilité d'effets irréversibles